



LE GOUVERNEUR

**ARRETE N° SCI 004.../CAB/GVK/BLD/2024 DU 24 JANVIER 2024 PORTANT  
NOMINATION DES COMMISSAIRES GÉNÉRAUX AU SEIN DE L'EXÉCUTIF DE LA  
VILLE DE KINSHASA**

**Le Gouverneur de la Ville de Kinshasa,**

- Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en son article, 204;
- Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 13/008 du 22 janvier 2013, spécialement en son article 37;
- Vu l'Ordonnance n° 24/045 du 05 juin 2024 portant investiture des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommées Commissaires Généraux au sein de l'Exécutif de la Ville de Kinshasa, aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

1. Commissaire Général aux Affaires Foncières, Urbanisme, Habitat et Aménagement : **Monsieur Raphaël KEBONGO RAPHAËL**
2. Commissaire Général au Genre, Famille et Personnes vulnérables : **Madame Edith KANEFU BAHATI**
3. Commissaire Général à l'Agriculture et Développement rural : **Monsieur Zacharie KENDABINGU MULANGALA**
4. Commissaire Général aux Affaires Sociales, Fonction Publique et Entrepreneurial : **Madame Norbertine MATENDE SIMIYAMA**



5. Commissaire Général à la Communication, Coopération décentralisée et Porte-Parole du Gouvernement : **Monsieur Jared BABAKA PHANZU**
6. Commissaire Général à la Pêche et Élevage : **Monsieur Samuel KIMBUKUSU LUNGUNGU**
7. Commissaire Général aux Mines, Portefeuille, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : **Monsieur Jackson MPUNGA TSHIMANKINDA**
8. Commissaire Général aux Sports et Loisirs : **Monsieur Tom KISENDA MATONDO**
9. Commissaire Général à la Formation professionnelle, Réinsertion et Actions Humanitaires : **Madame Sylvie TSHITUKA MBOMBO MUSWAMBA**
10. Commissaire Général à l'Industrie et Énergie : **Monsieur Léon Junior NEMBALEMBA**

**Article 2 :** Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

**Article 3 :** Le Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Ville de Kinshasa est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

**Daniel BUMBA LUBAKI**

